

Séance du 4 février 2016 à 19 heures

Commune de Cahors – Salle des Congrès – Espace Bessières

Aujourd'hui, quatre février deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors – Salle des Congrès – Espace Bessières

Etaient présents :

55 titulaires dont 10 possédant une procuration
10 suppléants dont 0 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

Mme TEULIERES Marcelle
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, Mme RIVIERE Brigitte, Mme EYMES Isabelle,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal,
M. ANNES Jean-Pierre,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
CIEURAC
COURS
FONTANES
LAROQUE DES ARCS
MAXOU
MONTGESTY
ST PIERRE LAFUEILLE
TOUR DE FAURE
VERS

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. GARD Michel,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BONNET Frédéric,
M. EYROLLE Jean-Louis,
M. GILES Jérôme,

Etaient excusés ou absents :

ARCAMBAL
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
COURS
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LES JUNIES
LHERM

MAXOU
MECHMONT
MERCUES

NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

22 titulaires - 16 suppléants

M. LABRO Didier (procuration à Mme TEULIERES),
Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
Mme LAGARDE Geneviève, M. BOUILLAGUET Vincent (procuration
à M. MUNTE), Mme FAUBERT Françoise (procuration de M.
SIMON), M. SINDOU Géraud (procuration à M. VAYSSOUZE-
FAURE), Mme LENEVEU Hélène (procuration à Mme BONNET),
Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel
(procuration à M. COLIN), M. MAFFRE Jean-Luc (procuration à
Mme RIVIERE), M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick,
M. BRIS René,
M. FAURE Jean-Pierre,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. BARDINA Fabien,
M. REIX Jean-Albert (procuration à Mme SIMON-PICQUET), Mme
SALANIE Jacqueline,
M. SABOT Aimé,
M. PONS Stéphane,
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration à Mme LANES), Mme
RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. BESSEDE Arnaud,
M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. BERNIOT Pierre-Jacques,
M. RIGAL Serge,
M. GILBERT Joël,
M. DIOT Fabrice (procuration à M. LAVAU),
M. NICOLAON Patrick,
M. HEE Gérard,

Secrétaire de séance :

M. Romuald MOLINIE,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Grands Projets

Objet : Validation du montant des travaux (Phase APD) – Construction d'une fourrière animale et
d'un refuge canin

A été adopté à l'Unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 4 février 2016
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Cindy LACALMONTIE
Service : Grands Projets

Objet : Validation du montant des travaux (Phase APD) – Construction d'une fourrière animale et d'un refuge canin

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communautaire du 21 janvier 2014 a approuvé le plan de financement pour la construction de la fourrière animale et du refuge canin sur la commune du Montat. Cette opération a nécessité le recrutement d'un maître d'œuvre pour donner une réponse architecturale et technique à ce projet.

Le recrutement du maître d'œuvre s'est déroulé dans le cadre d'une procédure adaptée (article 28-I du Code des marchés publics;) en janvier 2015. Le titulaire du marché est l'architecte Jean-François CASADEPAX, 16 avenue Emile Bouyssou, 46100 FIGEAC.

L'estimation initiale de l'opération a été validée à 1 135 000 € HT avec une estimation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux à 900 000 € HT – valeur mars 2015.

Les études de conception ont été réalisées jusqu'à la phase APD (avant-projet définitif).

Le coût prévisionnel des travaux estimé par le maître d'œuvre à la phase APD et sur lequel il s'engage est de 950 000 € HT (valeur octobre 2015), hors aléas. Il tient compte de l'évolution du programme, de l'intégration des données des études de sol complémentaires, des demandes supplémentaires des usagers et de l'actualisation des prix de mars 2015 à octobre 2015.

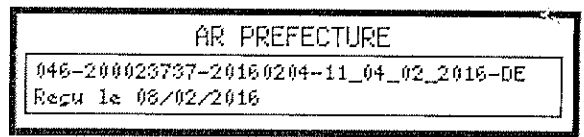
L'enveloppe prévisionnelle de l'opération est réévaluée à 1 195 700 € HT.

Conformément à la loi MOP régissant les règles entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, le coût prévisionnel des travaux doit être validé par le maître d'ouvrage. Ce montant permettra également de calculer la rémunération définitive du maître d'œuvre.

Cette opération fait l'objet d'un cofinancement de l'Etat au titre de la DETR 2015 à hauteur de 323 823 €. Une demande a été formulée auprès du Département du Lot ; elle est actuellement en cours d'instruction.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver l'APD (avant-projet définitif) du projet de construction ;



- b- De valider le coût prévisionnel des travaux à 950 000 € HT (valeur octobre 2015), hors aléas ;
- c- D'autoriser M. Le Président ou son représentant de signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long vertical stroke.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication."